

1784

Berne, le 17 septembre 1964

Mardi 13 octobre 1964.

Distribuée

2ème Congrès mondial de la
population Belgrade, 1965.

Département politique. Proposition du 17 septembre 1964 (annexe).

Département de l'intérieur. Rapport joint du 22 septembre 1964
(adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 29
septembre 1964 (annexe).

Département politique. Co-rapport du 5 octobre 1964 (adhésion).

Après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

La délégation suisse au 2ème congrès mondial de la population, qui aura lieu à Belgrade du 30 août au 10 septembre 1965 sera composée comme suit:

M. A. Meli, Dr. h.c., directeur du bureau fédéral de statistique,

M. W. Bickel, professeur de statistique et d'économie financière à l'université de Zurich.

Les deux délégués reçoivent une indemnité journalière de 70 francs et ont droit au remboursement de leurs frais de voyage.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires), pour exécution; au département de l'intérieur, pour information et au département des finances et des douanes, pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Flueller



o.713-36 U'Ch. - FZ/gö

Berne, le 17 septembre 1964

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l2ème Congrès mondial de la
population Belgrade, 1965

La Conférence mondiale de la population se tiendra à Belgrade du 30 août au 10 septembre 1965 sous les auspices des Nations Unies et avec la coopération du BIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il s'agit de la deuxième réunion consacrée au problème de la population, la première s'étant déroulée à Rome en 1954. Il est prévu que le Secrétaire général des Nations Unies assiste à cette conférence, à laquelle prendront part plus d'un millier d'hommes de science de tous les pays.

Cette conférence revêt une importance particulière. En effet, les problèmes posés aux démographes en 1965, après l'accession à l'indépendance d'un nombre élevé de pays, ne sauraient être résolus sans examen minutieux de leurs répercussions. Le Secrétaire général des Nations Unies ayant exprimé le voeu de connaître la composition des délégations dès maintenant. Le Département politique suggère qu'une décision à cet égard soit prise dès que possible. Après entente avec le Département de l'intérieur, il propose de désigner pour Belgrade une délégation de spécialistes des questions de démographie composée de M. A. Meli, Dr, h.c., directeur du Bureau fédéral de statistique et de M. W. Bickel, professeur de statistique et d'économie financière à l'université de Zurich.

./.

- 2 -

Vu ce qui précède et après entente avec le Département de l'intérieur, le Département politique à l'honneur de

proposer :

La délégation suisse au 2ème Congrès mondial de la population, qui aura lieu à Belgrade du 30 août au 10 septembre 1965 sera composée comme suit:

M. A. Meli, Dr, h.c., directeur du Bureau fédéral de statistique
M. W. Bickel, professeur de statistique et d'économie financière à l'Université de Zurich

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint:

- au Département de l'intérieur
- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution
- au Département de l'intérieur, pour information
- au Département des finances et des douanes, pour information

"Les deux délégués reçoivent une indemnité journalière de 70 francs et ont droit au remboursement de leurs frais de voyage."

Eidg. Finanz- u. Zolldepartement

Roger Edwin

No. 960.2

Bern, den 29. September 1964.

An den B u n d e s r a t

2ème Congrès mondial de la population Belgrade, 1965.

M i t b e r i c h t
zum Antrag des Politischen Departements
vom 17. September 1964

Wir stimmen der Abordnung der beantragten Zweierdelegation zu.

Die Vorlage bedarf jedoch insofern einer Ergänzung, als die Taggeldansätze für die Entschädigung zugezogener Dritter sowie von Beamten, die ins Ausland delegiert werden, gemäss Ziff. 5, Abs. 3, des BRB vom 25. November 1952/9. September 1958 über die Richtlinien für Delegationsanträge nach vorgängiger Abklärung mit dem eidg. Personalamt in die Anträge an den Bundesrat aufzunehmen sind. Die Abteilung für Verwaltungsangelegenheiten des Politischen Departementes hatte mit dem Personalamt Fühlung genommen, wobei ein Taggeldansatz von 70 Fr. vereinbart wurde.

Das Beschlussesdispositiv ist demgemäss wie folgt zu ergänzen:

"Les deux délégués reçoivent une indemnité journalière de 70 francs et ont droit au remboursement de leurs frais de voyage."

Eidg. Finanz- u. Zolldepartement

Roger Bonvin